



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lutte et prévention

Question écrite n° 6328

### Texte de la question

La mise aux normes européennes du traitement des déchets qui doit intervenir au plus tard en 2002, et des stations d'épuration en 2005, va entraîner pour les collectivités territoriales une hausse importante des dépenses d'environnement dans leur budget. Bien que convaincus de cette nécessité, les élus locaux s'inquiètent et souhaitent connaître quelle réflexion le Gouvernement va mener pour les aider à atteindre cet objectif. Un aménagement de la fiscalité locale, le développement de solutions plus écologiques, comme le tri sélectif, seront-ils mis en application ? Les consommateurs également vigilants quant au coût de ces mesures, attendent les orientations de la France à ce sujet. Les conséquences sur la santé de la pollution atmosphérique due aux activités industrielles, aux particules et aux dioxydes de soufre, l'impact sur le climat de l'effet de serre dû à cette pollution nous interpellent tous. Rapports et enquêtes concluent unanimement que le coût de cette pollution pour la société est considérable. Aussi, M. Henri Sicre souhaite-t-il connaître les mesures envisagées par Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour lutter contre la pollution. Il lui demande également quel sera le rapport financier de l'Etat pour aider les collectivités à mettre en oeuvre cette politique.

### Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance de la question concernant la politique de gestion des déchets. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992, plusieurs dispositions ont été prises, notamment : la création d'une taxe sur les déchets qui alimentent le fonds de modernisation de la gestion des déchets ; la création de la redevance spéciale pour les communes qui prennent en charge des déchets non ménagers ; l'agrément des sociétés Eco-Emballages et Adelphe ; l'élaboration de plans d'élimination des déchets ; l'élaboration de textes relatifs à l'élimination des déchets (emballages, incinérateurs, déchetteries, stockage,...). Les priorités de la politique gouvernementale de gestion des déchets sont la réduction à la source de la production et le développement de la valorisation. La mise en place de filières complètes de traitement, faisant appel à des techniques complémentaires et éprouvées, est nécessaire pour assurer une gestion équilibrée de l'élimination des déchets. Dans le cadre du renforcement des mesures nationales en faveur de la gestion des déchets, le comité consultatif de modernisation de la gestion des déchets a examiné lors de la séance du 11 mars 1997 une proposition de modification des critères et des taux d'aide du fonds de modernisation de la gestion des déchets applicables aux déchets ménagers. Cette proposition vise notamment à compléter le programme d'aides aux équipements (compostage individuel, collecte séparative en habitat vertical, traitement des déchets fermentescibles collectés sélectivement, etc.), et à monter les plafonds des taux pour qu'ils se situent dans une fourchette comprise entre 50 % et 100 % du montant des dépenses d'investissements, hormis pour ce qui concerne l'incinération. Cette proposition doit encore être approuvée par le conseil d'administration de l'Ademe. Plusieurs autres propositions seront examinées dans le cadre des réflexions en cours sur la politique de gestion des déchets, qui devraient aboutir au début de l'année 1998. Ainsi que vous le soulignez, l'objectif visé doit être à la fois de ménager les ressources, de prévenir les pollutions et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets pour la collectivité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri Sicre](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6328

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4010

**Réponse publiée le :** 9 mars 1998, page 1334